AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (8)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 mars 1867

# Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 mars 1867

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation3 p. (471r, 472r, 473v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 mars 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45547

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>28 mars 1867</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Favre</u>, <u>Jules (1809-1880)</u>
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

## **Description**

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin prie Favre de le conseiller dans l'affaire. Il met en relation la fondation du Familistère et les procès qu'on lui intente. Il annonce à Favre qu'il reçoit à l'instant une dépêche télégraphique l'informant qu'il a été condamné par le tribunal de Charleville à verser des dommages et intérêts à Corneau frères. « Je me souviens qu'un jour, en me parlant de ma grosse affaire, vous m'avez dit que mes juges verraient défavorablement pour moi que je me sois occupé d'autre chose que d'industrie (de spiritisme). Qu'en sera-t-il si l'un de ces jours je prends place dans le monde philosophique avec la prétention de poser dans des écrits la base et les lois naturelles de la morale et de la religion de l'humanité ? »

SupportPlusieurs passages de la lettre (folio 472r) sont soulignés ou repérés dans la marge au crayon bleu.

#### Mots-clés

Conflit, Consultation juridique, Édition, Familistère, Procédure (droit), Spiritisme Personnes citées

- <u>Jacquet</u>, <u>François Alphonse</u>
- Lecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)

Lieux cités<u>Charleville-Mézières (Ardennes)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Juis - 6 28 mars 186471 of Monsium Julis Farm Monsier Vous asky dans voute su un intrituins are elle Leing our for tourniere qua pris la mauraise chiurn que ma susuit an sperafier o'en ustrice steer dappunter sur moi que states lating ne decount trong your in warren his effect le domaine no in in militantes par love ation on Familiation of man bien a des inflicibles loules les esportes noun en intrainent appeir elles mais pe sur guestes de franciscant par ins tributations auser que a serant gran des proces muhanste en hommo que fo me virais paratian. vans votre unfiame it some ist sella meritire Notre affection et vis consulo sur tous les shetailes qui mintourent et dur una que je viende a affronting mail sous etil de sempe

473